



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 4 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2023.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

Absents excusés: JOURDE Stéphane donne procuration à Sébastien CUROT
 FLEURY Élisabeth donne procuration à Fabienne JORSIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 07/04/2023
 Et
 Publication par voie électronique sur le site internet le 07/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2023_13 – Affectation de résultat budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MATTELLINI, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	14 983.53 euros
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	358 838.30 euros
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (A+B)	373 821.83 euros

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	51 744.67 euros
---	-----------------

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :
---------------------	---------------------	--------------------------------

Dépenses : 0.00€

Recettes : 0.00€

(D) 0.00€

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0.00 €
---	--------

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0.00 €
--	--------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté»	373 821.83 €
---	--------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2023
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe


